

Compte rendu de la séance du 4 novembre 2019

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - FONTAINE Christian – BEAUDET Florence - GIROD Françoise - ROCHE Philippe - COTE Cécile - BERGHMANS Laurence - CHENE Lydie - DELORME Bertrand -

ABSENTS EXCUSES :-FALAISE Jean-Jacques- -JAYR Jacqueline - BONNARD Yvon

Date de la convocation : 28 octobre 2019

Secrétaire de séance : Cécile COTE

EXTENSION RESTRUCTURATION SALLE MULTI-ACTIVITES

- Permis modificatif

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les travaux d'extension, restructuration de la salle multi-activités sont en cours d'achèvement. Au cours de la réalisation des travaux des modifications ont été faites par rapport au permis de construire initial, de ce fait un permis de construire modificatif doit être déposé, portant sur

- la modification du volume de l'extension sur l'arrière de la salle existante (+9m²)
- la suppression d'un escalier extérieur
- la modification de la nature du mur de soutènement sur parvis (aléa de chantier, le mur prévu partiellement conservé s'est avéré instable)
- des modifications mineures de façades : modification d'ouvrants, suppression d'un auvent
- la modification des locaux présents dans l'extension arrière (initialement stockage et local technique /modification : local CTA et bureau)
- la suppression d'un dégagement accessoire (sur l'arrière scène)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à déposer le dossier de demande de permis de construire modificatif.

- Avenants

Le maire informe le conseil municipal que des avenants ont été réalisés sur différents lots, à savoir

- Lot 3 charpente bois couverture zinguerie
 - Travaux en moins : poutre support de joue verticale, sortie de ventilation en toiture, inspection et reprise de débord de toiture, renfort ponctuel d'appui de ferme – 3 275,49 €
 - Travaux en plus : chevêtre dû aux travaux supplémentaires suite à modification du local CTA, remplacement en sous-face de forget en frisette bois sous chevron + 5 613,97 €
 - ⇒ Montant de l'avenant n°1 : +2 338,48 soit + 4,15 %
porte le montant du marché de 56 319,95 € à 58 658,43 €
- Lot 7 plâtrerie peinture
 - Travaux en moins : ouvrage pare-vapeur du DPGF, ouvrage ossature primaire – 2 890,00 €
 - Travaux en plus : joues renforcées, isolation laine de verre, doublage parement 1 plaque de BA13, mise en œuvre de caisson dans la grande salle, cloison placostil, mise en œuvre d'une doublage + 5 606,00 €
 - ⇒ Montant de l'avenant n°1 : + 2 716,00 € soit + 4,33 %
porte le montant du marché de 62 752,99 € à 65 468,99 €
- Lot 12 chauffage ventilation plomberie sanitaires
 - Travaux en plus : mise en place réseau gaz, matériel demandé par ENERPOL, grille, évacuation dans vide sanitaire, eaux de pluies, adoucisseur pour ancienne et nouvelle installation
 - ⇒ Montant de l'avenant n° 1 : + 6 854,00 € + 7,58 %
porte le montant du marché de 90 414,50 € à 97 268,50 €

La réception des travaux est prévue le 21 novembre 2019. Le repas du CCAS pourra se faire le 8 décembre 2019. Une demande de visite de la commission de sécurité pourra être faite. Une date sera fixée pour la visite de la salle par le conseil municipal.

L'Association Familiale demande si l'arbre de Noël peut être fait dans la salle le 15 décembre 2019. Ce sera possible puisque le repas du CCAS aura lieu le 8 décembre 2019.

Une question est posée notamment sur l'utilisation de cette salle dite « multi-activités », une commission se réunira pour étudier les activités qui pourront se dérouler dans cette salle. Le nom de bâtiment sera comme par le passé « salle des Enfants du Revermont ».

- Travaux d'étanchéité :

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que suite à infiltration d'eau et dégâts des eaux dans le nouveau plafond du local de rangement de la salle multi-activités, il a été constaté que l'étanchéité existante sur la dalle/terrasse située au-dessus, devant l'entrée de la salle de musique, est vétuste et n'est plus efficace. Compte tenu des pluies incessantes de ces derniers jours et des dégâts occasionnés, les travaux ont dû être réalisés en urgence. Le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise GOMES, s'élevant à la somme de 11 605,00 € H.T. soit 13 926,00 € T.T.C.. Le conseil municipal approuve l'intervention en urgence des travaux.

PROGRAMME de VOIRIE : avenant de travaux

Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal de l'avancement des travaux du programme de voirie qui pour la plupart sont réalisés.

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin des Gonettes, la pose de regards à grilles et de caniveaux est nécessaire, le montant du devis s'élève à la somme de 15 413,70 € H.T. soit 18 496,44 € T.T.C., le conseil municipal approuve le montant de ces travaux.

Pour les travaux chemin de Gonettes certains riverains ont des craintes d'infiltration des eaux pluviales, en principe il ne devrait pas y avoir de problème.

Une observation est à nouveau faite sur la circulation des camions sur la route de Soblay à Gravelles, avec la boue continue sur la route. Il est demandé quand est ce que les enfouissements vers le terrain « GUICHON » seront terminés.

Travaux de marquage et de pose de signalétique :

Olivier TOURNAYRE informe le conseil municipal que les travaux de marquage et pose de signalétique sont à réalisés, ils consistent en :

- reprise du marquage rue du village
- stop en résine (environ 15)
- places de stationnement : église, cimetière
- chemin de Lunarand à Gravelle le Bas passant devant la maison de monsieur GENTY : compte tenu de la circulation sur ce petit chemin un arrêté municipal réglera la circulation, interdisant la descente par ce chemin et installation d'un sens unique en montant.
- reprise de la peinture des dents de requin sur certains plateaux surélevés notamment celui chemin du Pavillon à Salles
- chemin piéton vers l'école
- marquage places pour handicapés

TRAVAUX DIVERS

- Jacques CORRETEL maire-adjoint informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de la salle multi-activités :
 - o parquet en cours, il a été demandé par l'architecte de renforcer l'équipe de menuiserie
 - o carrelage du bar achevé
 - o peinture à réaliser
 - o travaux d'électricité : une coupure de courant dans tout le bâtiment ainsi qu'à la salle de musique sera faite. Attention il faudra prévenir les utilisateurs de la salle de musique (Harmonie, école de musique, chorale)
- Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux, notamment d'électricité, route du Colombier sont prévus les 18/19 et 20 novembre.
- Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge des bâtiments, informe le conseil municipal que les travaux de réparation des fissures des murs sont programmés.
- Jacques CORRETEL informe le conseil municipal que des travaux de réparation de conduites alimentant certaines fontaines et lavoirs sont en cours
 - o lavoir à la sortie de Salles a été nettoyé, recoulé
 - o étudier une remise en eau de la fontaine du chemin du Pavillon
 - o fontaine du Pied de la Côte : après travaux de réparation derrière la fontaine, et vers le réservoir situé au Rion, une nouvelle fuite a été détectée chemin du Crozat sur le tuyau en grès. Le maire informe le conseil municipal que des travaux de renforcement du réseau d'eau potable seront réalisés en 2020 par le Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont, à cette occasion, une pause de plimouth sera demandée en remplacement de la canalisation en grès.
 - o fontaine du village : la conduite semble cassée derrière les enrochements situés vers le parking de la salle des fêtes, réparation à venir

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Jacques CORRETEL maire-adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil municipal que les dossiers sont envoyés tous les 15 jours à tous les élus.
- Commission déneigement

La date de la réunion est fixée au mercredi 13 novembre à 19 H

- Commission communication :

La date de la réunion est fixée au mercredi 20 novembre à 20 H

QUESTIONS DIVERSES

Il est signalé que suite à la réception des factures de redevance incitative des erreurs de pesées ont été constatées. Un contact sera pris avec le service de la communauté d'agglomération en charge des ordures ménagères.

**Le Maire
Laurent PAUCOD**